



⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑯ Numéro de dépôt: 89830377.1

⑮ Int. Cl.⁵: A 47 C 7/44

⑯ Date de dépôt: 05.09.89

⑯ Priorité: 09.09.88 IT 707088

⑯ Demandeur: CO.FE.MO S.p.A.
26, Via Cavezzo
I-25045 Castegnato (Brescia) (IT)

⑯ Date de publication de la demande:
28.03.90 Bulletin 90/13

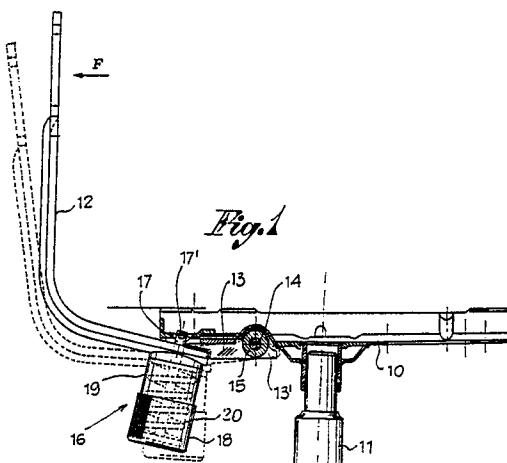
⑯ Inventeur: Moreschi, Sergio
26, Via Cavezzo
I-25045 Castegnato (Brescia) (IT)

⑯ Etats contractants désignés:
DE ES FR GB GR IT

⑯ Mandataire: Manzoni, Alessandro
MANZONI & MANZONI - UFFICIO INTERNAZIONALE
BREVETTI P.le Arnaldo n. 2
I-25121 Brescia (IT)

⑯ Chaise avec dossier oscillant contrasté par un ressort réglable.

⑯ Une chaise ou fauteuil comprenant un élément (12) supportant le dossier articulé à une partie intermédiaire au dessous de la plaque (10) du siège au moyen d'un axe horizontal (14) positionné transversalement, tandis que la plaque du siège et l'élément qui soutient le dossier sont reliés, à distance de l'axe d'articulation (14), par un tirant (17) associé à une capsule à éléments télescopiques (18,19) contenant un ressort précomprimé (20) capable de contraster les déplacements du dossier autour de l'axe susdit en fonction des poussées y appliquées.



Description**Chaise avec dossier oscillant contrasté par un ressort réglable**

Ce modèle d'utilité concerne une chaise ou fauteuil avec dossier oscillant.

On connaît déjà des chaises ou fauteuils de bureau dont le siège est réglable en hauteur, attendu qu'il est fixé à un montant de support extensible et dont le dossier est articulé au siège et susceptible d'oscillations dû à la poussée vers l'arrière y exercée par la personne assise sur la chaise ou le fauteuil, ces oscillations étant contrastées par de moyens élastiques.

Il est le but de l'invention de proposer une chaise ou fauteuil du type susmentionné comprenant une forme particulière d'articulation du siège au dossier et un ressort hélicoïdal capsulé à charge réglable apte à contraster le poussées exercées sur le dossier.

Dans ce but la chaise ou le fauteuil ici proposé et comprenant une plaque supportant le siège fixée sur un montant réglable en hauteur et un élément supportant le dossier, est caractérisé en ce que l'élément qui supporte le dossier est articulé à une partie intermédiaire au-dessous de la plaque du siège au moyen d'un axe horizontal positionné transversalement par rapport à la surface de siège, et en ce que le siège et le dossier sont reliés, à distance de l'axe d'articulation, par un tirant associé à une capsule à éléments télescopiques comprenant un ressort précomprimé capable de contraster les déplacements du dossier autour de l'axe susdit en fonction des poussées y appliquées.

Les détails d'un exemple de réalisation pratique du système proposé sont spécifiés dans la description suivante avec référence au dessin ci-joint, où:

la Fig. 1 montre une vue latérale, en section, de l'ensemble plaque porte-siège et support dossier associés et, par des lignes en tirets, un déplacement en arrière du support dossier;

la Fig. 2 montre une vue d'en haut en section par tielle de l'ensemble dont à la Fig. 1; et les Figures 3 et 4 montrent deux vues en section longitudinale et d'avant respectivement des moyens de contraste à ressort.

La chaise en question comprend une plaque (10) pour soutenir le siège qui est fixée au sommet d'un montant (11) appliqué à un base pour chaises - ne pas représentée - et extensible en hauteur soit mécaniquement soit au moyen d'un ressort à gaz, mais en tout cas d'une manière connue qui ne demande pas une description détaillée. Au-dessous de la plaque (10), dans sa partie intermédiaire, est articulé le pied d'un élément à L (12) destiné à porter le dossier de la chaise.

Cet élément de support (12) présente une partie fourchée (13), éventuellement appliquée, montée sur un pivot (14), c'est à dire sur l'axe d'articulation de l'élément susmentionné, monté au dedans d'un manchon (15) fixé transversalement au-dessous de la plaque (10).

L'élément de support du dossier est donc susceptible de déplacements angulaires par rapport à la plaque (10) du siège sur le pivot (14), ces

déplacement étant toutefois contrastés par un dispositif à ressort réglable (16) placé au-dessous de la plaque (10) susmentionnée.

Le dispositif (16) comprend un tirant rigide (17) accroché en (17') à la plaque (10) à une certaine distance de l'axe d'articulation (14) et s'éteignant vers le bas à travers un oeillet (12') dans l'élément de support (12) du dossier. L'extrémité inférieure du tirant (17) est vissée dans une rondelle métallique conique (17''), placée et arrêtée par une tasse (18) associée à un couvercle coulissant et complémentaire (19) de telle manière que ces deux éléments (v. Fig. 3) forment une capsule contenant un ressort hélicoïdal précomprimé (20). Le couvercle (19) de la capsule agit contre l'élément de support (12) du siège et l'action du ressort tend à maintenir ce support dans une position déplacée en avant - lignes continues en Fig. 1 - et limitée par l'appui du support (12) et/ou de sa fourche (13) au-dessous de la plaque (10). A partir de cette position, chaque poussée (F) d'avant en arrière vers le derrière du dossier va déterminer, par contre, un déplacement en arrière du support dossier (12) suivant la rotation sur le pivot, le déplacement maximal étant limité par au moins une saillie (13') de la fourche (13) et destiné à appuyer au-dessous de la plaque (10). Cependant, ce déplacement est contrasté par le ressort (20) qui va se charger et partant le limiter en fonction de la poussée exercée sur le dossier.

Le contraste de la part du ressort et donc l'oscillation en arrière du support dossier (12) pourra d'autre part être réglé avec précision au moyen d'une mise à point de la précontrainte du ressort lui-même au-dedans de la capsule en vissant la tasse (18) sur le tirant (17).

Revendications

1.) Chaise ou fauteuil du type comprenant une plaque (10) supportant le siège fixée à un montant réglable en hauteur et un élément (12) supportant le dossier et oscillant par rapport au siège, **caractérisé** en ce que l'élément (12) qui supporte le dossier est articulé à une partie intermédiaire au-dessous de la plaque du siège au moyen d'un axe horizontal (14) positionné transversalement par rapport à la surface de siège, et en ce que la plaque du siège et l'élément qui soutient le dossier sont reliés, à distance de l'axe d'articulation (14), par un tirant associé à une capsule à éléments télescopiques (18, 19) contenant un ressort précomprimé capable de contraster les déplacements du dossier autour de l'axe susdit en fonction des poussées y appliquées.

2.) Chaise ou fauteuil selon la revendication 1), où l'extrémité inférieure de l'élément supportant le dossier est muni d'une portion fourchée (13) qu'on monte sur un pivot d'articulation (14)

traversant un manchon (15) fixé transversalement au-dessous de la plaque (10) du siège.

3.) Chaise ou fauteuil selon la revendication 1), où le ressort précomprimé de contraste est à charge réglable au-dedans de la capsule à éléments télescopiques.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

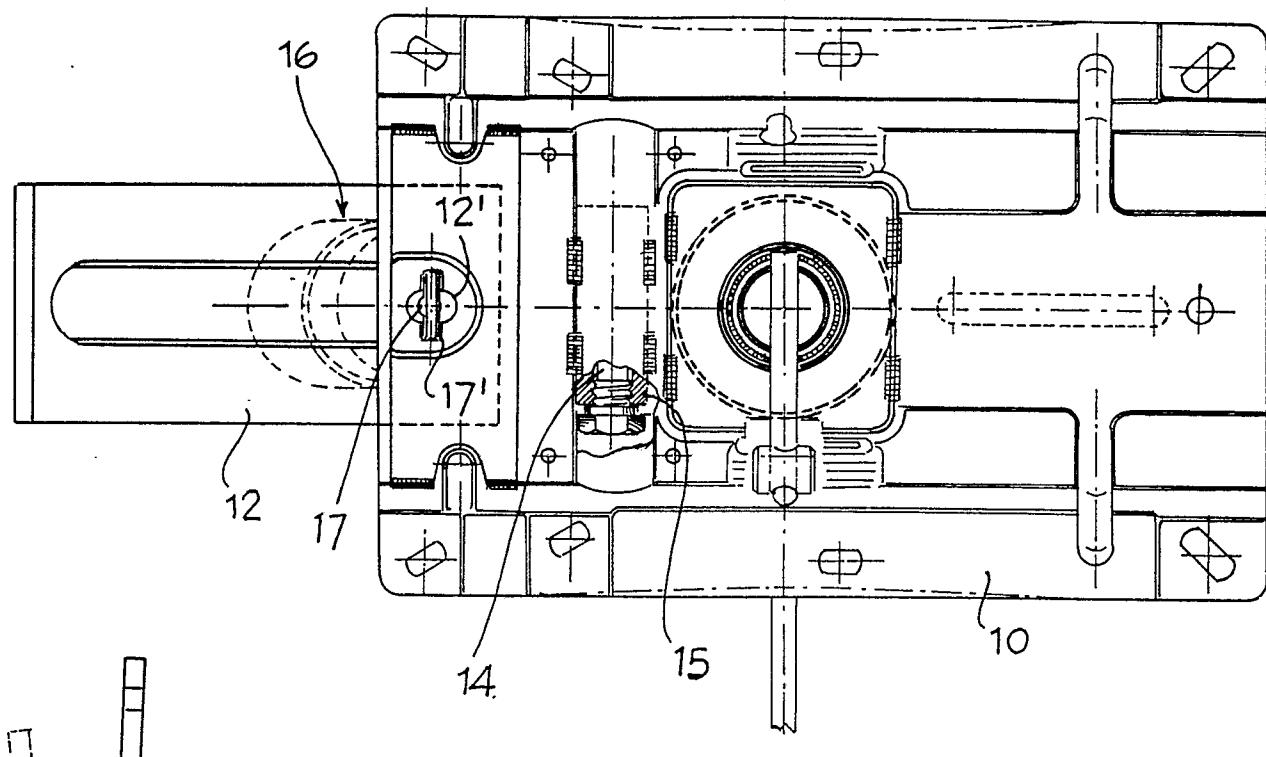


Fig. 2

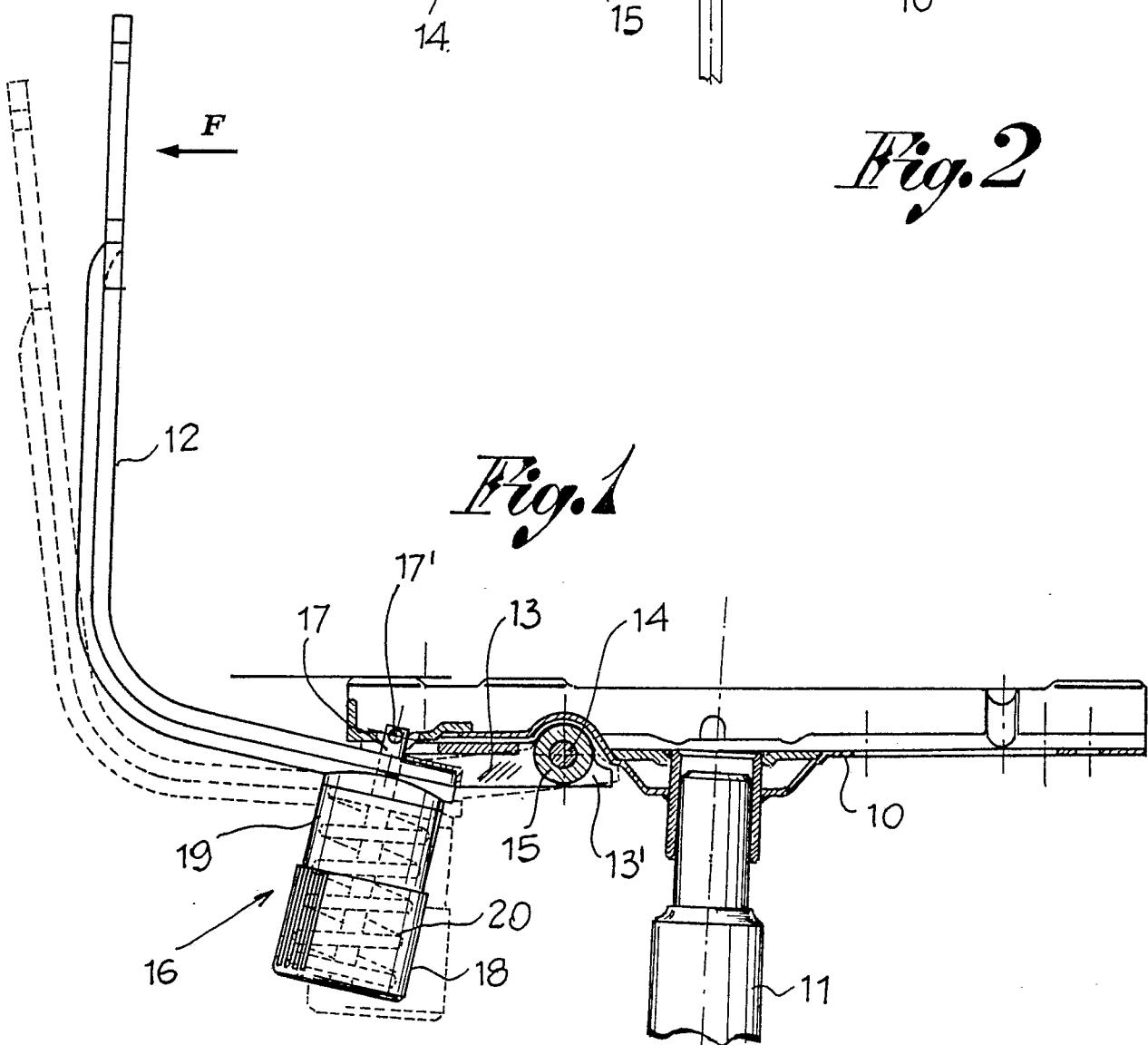


Fig. 1

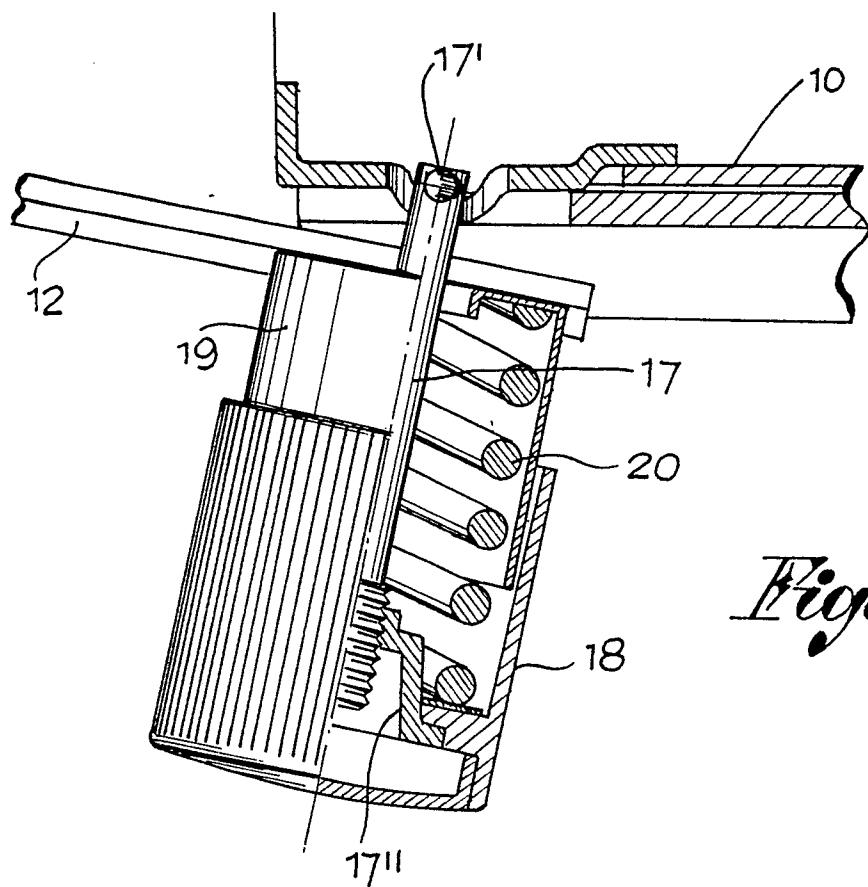


Fig. 3

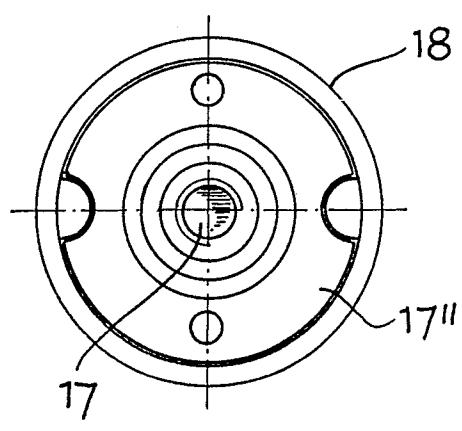


Fig. 4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS					
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)		
X	GB-A-1 203 783 (G.K.N. SANKEY LTD.) * Page 1, ligne 82 - page 3, ligne 49; figures 1-3 *	1,3	A 47 C 7/44		
Y	---	2			
X	US-A-2 579 918 (FREEMAN) * Colonne 1, ligne 53 - colonne 2, ligne 25; colonne 3, lignes 43-63; figure 4 *	1,3			
A	---	2			
Y	US-A-3 027 191 (LIE) * Colonne 2, lignes 40-69; colonne 3, lignes 51-67; figures 1,6 *	2			
A	---	1			
A	US-A-4 711 491 (GINAT) * Colonne 3, lignes 39-46; colonne 4, lignes 63-68; figure 3 *	1,3			
	-----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)		
			A 47 C		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications					
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur			
LA HAYE	03-12-1989	DE COENE P.J.S.			
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES					
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention				
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date				
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande				
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons				
P : document intercalaire				
& : membre de la même famille, document correspondant					